

Gravir des sommets, Réduire ses déchets


BRIANÇONNAIS
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

BIODÉCHETS

DES DÉCHETS VALORISABLES

**En janvier 2024
le tri des biodéchets
deviendra obligatoire.
N'attendons pas,
compostons
dès à présent !**

La loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit de réduire de 50 % la quantité de déchets voués à l'enfouissement à l'horizon 2025.

Les biodéchets (déchets compostables) sont encore trop présents dans nos poubelles alors qu'ils sont **valorisables naturellement et localement**. **C'est pourquoi il est essentiel de les trier et de les déposer dans un composteur !**

En moyenne, **1/3 du poids de nos poubelles d'ordures ménagères** est composé de nos déchets organiques (déchets de cuisine notamment).

COMPOSTAGE COLLECTIF

Dans les prochains mois, la Communauté de Communes du Briançonnais va installer de nouvelles aires de compostage partagées et déployer des composteurs collectifs sur chaque point d'apport volontaire.

Grâce à ce geste de tri près de 1200 tonnes de déchets pourraient être détournées des ordures ménagères et valorisées.

Le compost produit sur ces aires sera mis à disposition des usagers et des communes.

COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Si vous souhaitez composter vos biodéchets à la maison, réservez votre composteur bois ou votre lombricomposteur.

Pour rappel, la CCB continue de prendre à sa charge une participation financière pour les personnes souhaitant composter individuellement. Et sur demande, des formations d'une demi-journée portant sur le compostage et le jardinage au naturel peuvent être organisées.

Depuis le second semestre 2023, des bioseaux (seaux permettant de transporter vos biodéchets de votre cuisine au composteur) sont distribués à tous les habitants du territoire (1 bioseau par foyer), cette distribution s'étendra jusque début 2025.

INFOS ET CONSEILS

Service Gestion & Valorisation des Déchets
04 92 54 52 52
service.dechets@ccbrianconnaiss.fr



Gravir des sommets, Réduire ses déchets



BIODÉCHETS

DEUX CATÉGORIES = DEUX TRAITEMENTS DIFFÉRENTS



DÉCHETS ALIMENTAIRES

Épluchures, restes de repas, coquilles d'œuf, de noix, restes de pain, marc de café et sachets de thé, fleurs et plantes fanées découpées.

à ne pas mettre

Restes de viande, de poisson, fromage, fruits de mer, tonte de gazon et gros végétaux, matières synthétiques et plastiques.



DÉCHETS VERTS (parcs et jardins)

Résidus de matière organique provenant de l'entretien d'un jardin ou d'espaces verts : feuilles mortes, fleurs fanées, branches, résidus d'élagage, arbres morts, taille de haie, mauvaises herbes ou pelouse.

COMMENT VALORISER LES DÉCHETS VERTS

- ➔ Réutilisation au jardin comme paillage ou compostage
- ➔ Dépôt en déchèterie
- ➔ Dépôt au quai de transfert pour les Services techniques et professionnels afin que les branches soient broyées pour les bacs de broyat des composteurs collectifs
- ➔ Broyage possible par les communes (mutualisation d'un broyeur CCB/communes)

BOURS'O VERT

www.boursovert.org

Cette plateforme d'annonces gratuites autour du broyage-paillage (créée par le GERES et GESPER) s'adresse à tous (professionnel des espaces verts, collectivité, agriculteur, particulier...). Elle permet la mise en relation des producteurs de résidus de jardins/d'espaces verts, et de ceux cherchant du broyat, de la sciure, des copeaux, du fumier, du bois de chauffe, etc.

Vous y trouverez aussi des informations pour utiliser au mieux ces matières organiques pour vos sols.

N'hésitez pas à déposer une offre, à faire une recherche et/ou à diffuser l'information autour de vous. Cette plateforme a besoin de vous pour fonctionner au mieux sur notre territoire.

INFOS ET CONSEILS

Service Gestion & Valorisation des Déchets
04 92 54 52 52
service.dechets@ccbrianconnais.fr

